

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23/09/2024

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	2

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :

16/09/2023

**Présents :** Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoint, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Vincent POURCEL.

**Absents excusés :** Marie-Elisabeth PONS, Samuel TOURNIER.

**Procurations :** Marie-Elisabeth PONS à Fabienne SALESSES  
Samuel TOURNIER à Vincent POURCEL.

**Secrétaire de Séance :** Aurore FILHOL.

**Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe - 23H00 hebdomadaire**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération n° 2024-07-03 portant sur la création/suppression d'un poste d'adjoint technique territorial,

Compte tenu de la réorganisation du service technique,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 26/08/2024,

**Le Maire, propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet de 23 heures par semaine, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural, à compter du 01/01/2025.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : ..... Technique

Cadre d'emploi : ..... Adjoint technique

Grade : ..... Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif ..... 0
- nouvel effectif ..... 1 (23H00 hebdomadaire)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES.**

